

**CALENDRIER PREVISIONNEL
DE L'ORIENTATION
2023- 2024**

De nombreuses sources d'information sont à votre disposition (cf. doc). Une implication active est nécessaire pour que votre projet se construise et s'affine tout au long de l'année et pour ne pas laisser passer des dates et échéances.

Tout au long de l'année : possibilité d'entretien individuel avec **Mme AMILHAT, psychologue de l'Education Nationale chargée de conseil en orientation**, présente au collège **les mardis après-midi et les jeudis journée** (RV auprès des CPE).

1 ^{er} trimestre	Sept à Novembre	<ul style="list-style-type: none"> ↪ 1 séance par classe : présentation par Mme Amilhat, Psy EN, des voies d'études après la classe de 3ème, des classes de seconde, des procédures, et du calendrier ↪ avec le professeur principal : exploration des ressources internet. ↪ Entretien individuel du professeur principal avec chaque élève sur son parcours scolaire, son projet de formation et son projet professionnel. ↪ Possibilité de passage du test « Parades » au CDI = test pour cerner les domaines d'intérêt
2 ^{ème} trimestre	Décembre A Mars	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Début décembre, le Conseil de classe fait le point sur le 1^{er} trimestre écoulé. ↪ Mardi 12 décembre 2023, rencontre individuelle parents-professeurs pour établir un bilan de la scolarité dans chaque discipline. ↪ En janvier, selon les besoins identifiés en conseil de classe, des entretiens de parcours pourront être proposés aux familles par Mme la Principale, le professeur principal et la psy EN. ↪ De janvier à avril, participation des élèves aux journées « portes ouvertes » dans les lycées et lycées professionnels. (<i>dates sur blog orientation Vendôme et sites des lycées</i>) ↪ De janvier à fin avril, mini-stages en LP dans certaines formations = LP publics, demande à formuler dès janvier auprès du professeur principal. Demandes directes dans les LP privés. ↪ Du 12 février au 16 février 2024 à 12h, séquence d'observation en milieu professionnel (cf. doc. d'info spécifique), découverte de l'entreprise. Retours sur stages au collège le 16 février après midi. ↪ Fin février/ début mars, avant le conseil de classe du 2ème trimestre les parents renseignent la fiche dialogue en ligne sur les téléservices Education nationale / rubrique orientation et indiquent leurs intentions d'orientation (provisaires) pour l'après 3ème. ↪ En mars, le conseil de classe fait le bilan du 2^{ème} trimestre et l'avis provisoire du conseil est saisi sur les téléservices. Un rendez-vous parents/enseignants est vivement conseillé lorsque l'avis du conseil est différent de la demande. ↪ En février/mars, diffusion de la brochure « Après la 3^{ème} » de l'académie de Lyon, éditée par la Région, séance avec le professeur principal
3 ^{ème} trimestre	Avril A Juin	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Fin mars/début avril, 18h, réunion d'information pour les parents sur les voies d'études et les procédures d'orientation après la 3^{ème}, en présence des proviseurs des lycées E. Herriot et du Parc. (date et modalités en présentiel ou distanciel seront précisées ultérieurement). ↪ Avril, présentation des procédures d'affectation aux élèves par le professeur principal ↪ Poursuite des "journées portes-ouvertes" et des « mini-stages » en lycée ↪ Suivi individuel, renforcé pour accompagner les élèves qui envisagent la voie pro, par la psyEN. ↪ Mi-mai, formulation des <u>demandes d'orientation</u> sur la fiche dialogue du 3^{ème} trim sur les téléservices. ↪ Mi-mai, formulation des <u>vœux d'affectation</u> (<i>toutes les informations disponibles seront accessibles via le blog orientation du collège</i>) ↪ Début juin, le conseil de classe émet un avis sur la demande d'orientation de la famille. Le Chef d'établissement prend la décision d'orientation. En cas de désaccord : dialogue entre le Chef d'établissement et la famille. Si le désaccord persiste : recours possible à une commission d'appel. ↪ Fin Juin, phase d'affectation : Les vœux des élèves sont traités par la procédure informatisée PAM-AFFELNET - résultats fin juin accessibles sur internet + notification d'affectation donnée à l'élève. ↪ Début juillet, nécessité de confirmer l'acceptation en s'inscrivant dans le nouvel établissement.

À tous moments de l'année, possibilité de passage du test « Parades » au CDI = test pour cerner les domaines d'intérêt. Cela est particulièrement intéressant pour préparer un entretien avec la psy EN ou un entretien de parcours.

Des interventions de professionnels et des séances d'activités seront proposées par les professeurs principaux dans le courant de l'année.

Participation obligatoire de chaque élève à trois actions de son choix d'information sur les métiers et les formations (forum, salon / porte ouverte / mois des métiers, ...).

Ce calendrier et certains éléments de la procédure d'orientation sont susceptibles d'être modifiés. Il reste donc nécessaire de prendre connaissance de toutes les informations qui seront données ultérieurement.